



OTIF/RID/CE/GTP/2022/7

19 avril 2022

Original : allemand

RID : 14^e session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID
(Berne/hybride, 23 mai 2022)

Objet : Ajout des très grands conteneurs-citernes dans le modèle de rapport sur des événements survenus pendant le transport de marchandises dangereuses

Proposition du Secrétariat

Introduction

1. Lors de la dernière Réunion commune (Berne, 14-18 mars 2022), il a été décidé d'introduire une nouvelle définition du terme « très grand conteneur-citerne » sous la définition de « conteneur-citerne ». Les très grands conteneurs-citernes sont des conteneurs-citernes dont la capacité est supérieure à 40 000 litres. En conséquence de cette décision, le modèle de rapport sur des événements survenus pendant le transport de marchandises dangereuses devrait être modifié.

Proposition

2. Au 1.8.5.4, dans le modèle de rapport sur des événements survenus pendant le transport de marchandises dangereuses, au point 6 « Marchandises dangereuses impliquées », dans la note de bas de page 3), ajouter un nouveau numéro libellé comme suit :

« 18 Très grand conteneur-citerne ».

Justification

3. Dans le modèle de rapport sur des événements survenus pendant le transport de marchandises dangereuses, la distinction est déjà faite entre « conteneur-citerne » et « citerne mobile ». Bien que les très grands conteneurs-citernes soient un sous-type de conteneur-citerne, un numéro propre devrait leur être attribué puisqu'il s'agit d'un nouveau moyen de rétention avec une plus grande capacité, auquel une attention particulière devrait être accordée en cas d'incidents afin de pouvoir le cas échéant adapter les prescriptions.